

SNCF : pas de changement pour les billets gratuits des cheminots

Les cheminots conserveront leurs billets gratuits ou à tarif réduit, a assuré Jean-Pierre Farandou, le PDG de la SNCF. Par contre, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, il y aura des discussions avec les opérateurs privés.

C'était la polémique à laquelle la SNCF voulait absolument échapper, alors que l'entreprise est lancée dans une opération de reconquête de la clientèle. Jean-Baptiste Djebbari, le ministre délégué aux Transports, avait annoncé que des discussions allaient s'ouvrir concernant les avantages tarifaires accordés aux cheminots, qui leur permettent de voyager gratuitement ou à très bas prix sur les lignes de la SNCF. Une déclaration qui a provoqué une levée de bouclier des syndicats. Pour éviter une catastrophe sociale, la direction de la SNCF a rapidement voulu éteindre le feu.

Maintien des avantages tarifaires

Dans un message, elle a ainsi affirmé vouloir le maintien « dans la durée et dans les conditions actuelles » de cet acquis, y compris pour les salariés relevant de l'activité TER et qui seraient conduits à exercer leur mission dans des sociétés créées par la SNCF en région. Jean-Pierre Farandou, le PDG de la SNCF, est aussi revenu sur la polémique naissante au Grand Jury-RTL. Il confirme qu'il n'est pas question de revenir sur les facilités de transport dont bénéficient les agents actifs et à la retraite, leurs partenaires, leurs enfants de 21 ans ou étudiants, ainsi que leurs ascendants.

Discussions dans le cadre de la concurrence

Il est en revanche revenu sur les propos du ministre, qui doivent être interprétés « dans le cadre de la concurrence » : « que devenaient les cheminots transférés sur un nouvel entrant dans le privé, qu'est-ce qu'ils gardent comme facilité de circulation ? ». Selon le patron de la SNCF, cela concernera « quelques centaines de cheminots », et pour eux, « il y aura des discussions ». Pour les cheminots restant à la SNCF, « je garde les facilités de circulation telles qu'elles sont. 400 euros par an et par agent, c'est pas exorbitant et on n'est pas le seul secteur à avoir des avantages en nature ».